



Distr. générale
21 juillet 2016

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Kigali, 10-14 octobre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire du segment de haut niveau *

Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds

Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la vingt-huitième Réunion des Parties

Introduction

1. Le présent rapport porte sur les activités menées par le Comité exécutif depuis la vingt-septième réunion des Parties¹. Il comprend trois parties : les questions d'orientation; les projets, leur exécution et leur suivi; et la planification des activités et les questions administratives et financières. Au cours de la période visée par le rapport, le Comité exécutif a tenu à Montréal sa soixante-quinzième réunion du 16 au 20 novembre 2015 et sa soixante-seizième réunion du 9 au 13 mai 2016. Les rapports² de ces réunions sont publiés sur le site Web du Fonds multilatéral (www.multilateralfund.org).

Participation

2. Les pays suivants ont participé³ à la soixante-quinzième réunion : Australie, Belgique, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Japon et Suède, représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal. Ont également participé les pays suivants : Bahreïn, Brésil, Comores, Égypte, Grenade, Inde et République-Unie de Tanzanie représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal. M. John Thompson (États-Unis d'Amérique) a présidé la réunion et M. Leslie Smith (Grenade) a fait office de vice-président.

3. Les pays suivants ont participé⁴ à la soixante-seizième réunion : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Japon représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal. Ont également participé les pays suivants : Argentine, Cameroun, Chine, Égypte, Inde, Jordanie et Mexique représentant les Parties

* UNEP/OzL.Pro.28/1.

¹ Comme le prescrit son mandat (UNEP/OzL.Pro.9/12, annexe V), le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal est tenu de présenter chaque année un rapport à la Réunion des Parties.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/66.

³ Conformément à la décision XXVI/19 de la vingt-sixième Réunion des Parties.

⁴ Conformément à la décision XXVII/13 de la vingt-septième Réunion des Parties.

visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal. M. Agustín Sánchez (Mexique) a présidé la réunion et M. Paul Krajnik (Autriche) a fait office de vice-président.

4. Des représentants des organismes d'exécution, notamment de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en qualité d'organisme d'exécution et de trésorier du Fonds multilatéral, ainsi que des représentants du Secrétariat de l'ozone et des observateurs, ont également participé aux soixante-quinzième et soixante-seizième réunions.

I. Questions d'orientation

5. La conception et l'exécution des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et d'un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) sont restés au cœur des débats des soixante-quinzième et soixante-seizième réunions. Les PGEH et PGEPH approuvés à ce jour sont répertoriés à l'annexe I du présent rapport. Seule la phase I de trois PGEH⁵ de pays visés à l'article 5 n'a pas encore été adoptée.

i) Demandes concernant plusieurs tranches futures ou en retard pour la phase I des PGEH

6. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif avait pris note qu'en ce qui concernait la planification des activités, les pays visés à l'article 5, pour lesquels plusieurs tranches avaient été demandées à la même réunion en raison d'importants retards de mise en œuvre, devraient soumettre des plans d'action révisés tenant compte de la réallocation des tranches en suspens (décision 75/3). À la soixante-seizième réunion, dans le cadre de la présentation de tranches pour la phase I des PGEH concernant quatre pays, des demandes ont été formulées afin d'examiner simultanément plusieurs tranches, en raison soit du fusionnement de tranches en suspens lié aux retards de mise en œuvre et à la nécessité de conclure la phase I, soit de tranches demandées à l'avance pour permettre aux pays à faibles volumes de consommation d'acheter le matériel nécessaire à la mise en œuvre efficace des activités.

7. Le Comité exécutif a exhorté les organismes bilatéraux et d'exécution et les pays visés à l'article 5 à mettre en œuvre les tranches approuvées des plans de gestion de l'élimination des HCFC dans les délais prévus afin d'éviter des retards dans la présentation des tranches de financement futures. Il a également été demandé aux organismes bilatéraux et d'exécution et aux pays visés à l'article 5 de veiller à une planification et à une répartition satisfaisantes des tranches pour la phase II des plans de gestion, afin de garantir un bon approvisionnement en équipement, tout en tenant compte des décisions que le Comité exécutif a prises en la matière, et en s'assurant notamment que 20 % de la précédente tranche sont décaissés, comme cela est exigé, et en veillant à affecter au moins 10 % du financement total approuvé sur le principe au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, et ce, jusqu'à la dernière tranche de cette phase du plan de gestion.

8. Le Comité exécutif a également décidé d'examiner à la même réunion toute demande de financement pour l'approbation de deux ou plusieurs tranches d'une phase de PGEH au cas par cas, en prenant note de l'exigence de plans de travail et de décaissement et d'accords révisés et en tenant compte de la disponibilité de ressources dans l'affectation des ressources approuvées pour les années concernées (décision 76/16).

ii) Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (phase II des PGEH)

9. À sa soixante-seizième réunion, après avoir examiné la demande de préparation de projet qu'un pays a formulée dans le cadre des activités d'investissement pour l'élimination des HCFC, le Comité exécutif a réitéré que pour tous les pays, les futures demandes de financement en vue d'élaborer les phases de l'élimination des HCFC devront être soumises dans le but de développer la phase complète et préciser les activités et les organismes bilatéraux et d'exécution concernés, conformément à la décision 71/42 (décision 76/21, par. b)).

iii) Incertitude quant aux coûts différentiels d'exploitation dans le secteur des mousses

10. Lors de l'examen de certaines des phases II des PGEH avant la soixante-quinzième réunion, le Secrétariat n'a pas été en mesure de déterminer les coûts différentiels d'exploitation pour les formules de HFO réduits dans le secteur des mousses, étant donné que les légères modifications des hypothèses utilisées pour le calcul de ces coûts pourraient avoir des répercussions importantes sur les coûts totaux. À la suite des discussions menées en séance plénière et dans le cadre d'un groupe informel, le Comité exécutif a prié le Secrétariat d'élaborer un document, pour examen à sa soixante-seizième réunion, sur

⁵ Mauritanie, République arabe syrienne et Soudan du Sud.

le calcul des coûts différentiels d'investissement et d'exploitation pour les solutions de remplacement dans le secteur des mousses. Ce document permettra d'assurer la transparence et la cohérence lors de la comparaison de la qualité des mousses fabriquées selon différentes applications, de veiller à la transparence des sources de renseignement et de tenir compte de la taille des entreprises et des prix dans les différentes régions (décision 75/28).

11. Le rapport présenté à la soixante-seizième réunion⁶ mettait l'accent sur le type d'équipement nécessaire, les formulations particulières, les coagents de gonflage (principalement l'eau) ainsi que la nécessité des tests, essais et formations. Bien que certains membres se soient dits satisfaits du rapport, d'autres étaient d'avis qu'il faudrait obtenir davantage d'informations quantitatives. L'importance de l'expérience pratique a été soulignée et il a été proposé de consulter un expert. Cependant, il a été signalé qu'il serait difficile pour un consultant spécialisé de déterminer les coûts d'entretien parce qu'ils dépendent du coût local des produits chimiques, de la main d'œuvre et d'autres facteurs. En outre, une étude quantitative plus approfondie serait difficile à réaliser du fait que les formulations particulières aux applications utilisées avec des agents de gonflage de remplacement sont souvent sous licence exclusive et ne sont donc pas rendues publiques. Par conséquent, il serait impossible de déterminer les coûts associés. Le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport (décision 76/50).

iv) Coûts différentiels de la reconversion des chaînes de production des échangeurs thermiques

12. À sa soixante-quinzième réunion, après avoir reçu le rapport du groupe informel chargé d'examiner, entre autres, l'évaluation des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de production des échangeurs thermiques dans le cadre de la phase II du PGEH d'un pays, le Comité exécutif a prié le Secrétariat de mener des travaux supplémentaires sur les coûts différentiels de la reconversion des chaînes de production des échangeurs thermiques dans les entreprises reconvertissant leurs activités à une technologie à base de R-290 et de lui en rendre compte à sa soixante-seizième réunion (décision 75/43, par. f)).

13. Après avoir examiné le rapport à sa soixante-seizième réunion⁷, le Comité exécutif a prié le secrétariat de réviser le document et de s'assurer qu'il soit prêt à temps pour la soixante-dix-septième réunion, afin d'étudier les incidences techniques et financières en cas de réduction du diamètre des tubes du condensateur de 7 à 5 millimètres, tout en conservant le même évaporateur, ainsi que de réaliser une estimation plus poussée du nombre d'unités nécessaires pour chaque type d'outil ou d'équipement lors de la réduction du diamètre du tube, pour un niveau de production typique d'une entreprise qui se situe dans un pays visé à l'article 5 (décision 76/51).

v) Projets de démonstration des technologies à faible potentiel de réchauffement global (PRG) et études de faisabilité sur le refroidissement urbain

14. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a examiné 11 projets de démonstration et 2 études de faisabilité sur le refroidissement urbain. Bien que le financement demandé soit inférieur au financement total de 10 millions de dollars des États-Unis prévu par la décision 72/40, 8 projets supplémentaires devaient être examinés à la soixante-seizième réunion. Par conséquent, le financement total déjà approuvé, sollicité durant la réunion ou devant être sollicité à l'avenir (y compris les sommes pour la préparation et les dépenses d'appui) dépassait la somme réservée aux projets de démonstration. À la suite des discussions menées en séance plénière et dans le cadre d'un groupe de contact, le Comité exécutif a décidé de financer les deux études de faisabilité ainsi que deux projets de démonstration des technologies à faible PRG (voir *infra*, partie II intitulée « Activités ne portant pas sur des investissements » et « Projets de démonstration »). Le Comité a également autorisé que soient une nouvelle fois présentées, à sa soixante-seizième réunion, cinq propositions de projet de démonstration dans le secteur des mousses et trois propositions de projet de démonstration pour le secteur de la fabrication du matériel de réfrigération et de climatisation, qui avaient déjà été présentés à sa soixante-quinzième réunion.

15. À sa soixante-seizième réunion, à la suite des discussions menées dans le cadre d'un groupe de contact, le Comité exécutif a approuvé 15 projets de démonstration des technologies à faible PRG (voir *infra*, partie II intitulée « Projets de démonstration »), dont sept concernent le matériel de réfrigération et de climatisation et le sous-secteur de l'assemblage, cinq sont dans le secteur des mousses et trois dans celui de l'entretien des appareils de réfrigération (décisions 76/22 à 76/36). Ces 15 projets, associés à leur phase préparatoire et aux 2 projets qui ont été approuvés aux soixante-quatorzième et soixante-quinzième réunions, représentent un financement total de 9 883 076 dollars et restent donc dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue de 10 millions de dollars.

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/58.

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/59.

vi) Modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH

16. À sa soixante-quinzième réunion, à la suite des discussions sur le modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH⁸, notamment sur les clauses relatives à la clôture du volet financier de la phase I, la clause de pénalité, l'examen de solutions de remplacement déjà utilisées dans plusieurs accords de la phase I et la possibilité d'utiliser des technologies de rupture, le Comité exécutif a prié le secrétariat de présenter une nouvelle fois le modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH pour examen à sa soixante-seizième réunion, après avoir pris en compte les conclusions des travaux de sa soixante-quinzième réunion et les observations supplémentaires que les membres du Comité exécutif ont envoyé avant le 31 décembre 2015 (décision 75/66).

17. À sa soixante-seizième réunion, le Comité exécutif a approuvé le modèle de projet d'accord pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC⁹ et décidé de faire preuve de souplesse et de permettre la modification d'un accord qu'il aurait conclu avec un gouvernement dans les cas où le pays en question propose l'élimination complète des HCFC (décision 76/52).

vii) Mise au point de l'indicateur d'impact sur le climat du Fonds multilatéral (MCII)

18. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note d'un rapport sur la mise au point du MCII¹⁰, en tenant compte des observations reçues à sa soixante-treizième réunion, de la réponse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des observations formulées par la Banque mondiale dans le cadre de ses travaux avec d'autres banques multilatérales de développement pour harmoniser la comptabilisation des gaz à effet de serre au sein de tous leurs portefeuilles d'investissement et de ses travaux sur la réforme des subventions énergétiques. Le Secrétariat continuerait d'évaluer l'impact sur le climat des projets d'investissement dans le secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération et de climatisation résidentielle en appliquant le modèle MCII. Par ailleurs, il appliquerait les méthodes décrites au paragraphe 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/54 pour les projets d'investissement dans tous les autres secteurs de fabrication (décision 75/68).

viii) Format à utiliser pour la conception d'enquêtes sur les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et présentation des données obtenues

19. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a examiné le format des enquêtes sur les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)¹¹. Des préoccupations ont été exprimées concernant les difficultés susceptibles d'entraver la compilation de certaines données visées dans le tableau, ainsi que l'échéancier et la viabilité de l'exercice. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe informel chargé d'examiner la question et les observations formulées en vue d'améliorer le contenu et la structure du format, le Comité exécutif a pris note du document sur le format des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO, étant entendu que les informations contenues dans la partie I (Préparation des enquêtes) et dans l'annexe I (Utilisation des solutions de remplacement, par secteur) du document seraient fournies à titre indicatif uniquement. Les enquêtes seraient menées à titre volontaire, les informations seraient recueillies lorsqu'elles sont disponibles et les résultats seraient fournis uniquement à des fins d'information. Des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO seraient effectuées par les pays visés à l'article 5 ayant reçu un financement du Fonds multilatéral pour couvrir les années 2012-2015, avec le concours de l'organisme bilatéral ou d'exécution compétent et en utilisant la méthodologie et l'approche arrêtées entre le pays et l'organisme. Les résultats de toute enquête seraient toutefois présentés selon la partie II (Présentation des résultats des enquêtes) et l'annexe II (Tableaux analytiques des données par secteur) du document (décision 75/67).

ix) Sous-groupe sur le secteur de la production

20. Le sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni en marge de la soixante-quinzième réunion et a continué de débattre de plusieurs questions. En se fondant sur le rapport du sous-groupe¹², le Comité exécutif a pris note du rapport de vérification relatif au secteur de la production des HCFC en Chine et approuvé une tranche de financement du HPPMP pour la Chine avec plusieurs conditions (décisions 75/73 et 75/74). Le sous-groupe a également examiné l'audit technique du secteur de la production de HCFC au Mexique, sans toutefois réussir à s'accorder.

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/76.

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/60.

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/78.

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/77/Rev.1.

¹² UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/84.

21. Reconstitué à la soixante-seizième réunion, le sous-groupe a examiné le projet de directives destinées au secteur de la production de HCFC. Il a réalisé certains progrès et décidé de continuer d'examiner les directives à la soixante-dix-septième réunion.

x) Examen du fonctionnement du Comité exécutif

22. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note de l'analyse des principales procédures relatives à son fonctionnement¹³, y compris les rôles du Secrétariat et des organismes d'exécution dans le domaine des conseils que ces derniers donnent au Comité exécutif et, s'il y a lieu, aux pays bénéficiaires. Plusieurs préoccupations ont été exprimées, notamment la responsabilité des organismes d'exécution, la possibilité qu'ont les pays d'apporter des précisions au sujet de leurs propres projets, et l'examen de la formule actuelle consistant à organiser deux réunions par an. Ces questions devraient être reprises dans un document qui sera établi en prévision de la soixante-seizième réunion, conformément au paragraphe h) de la décision 73/70.

23. Ayant examiné les constatations et les conclusions figurant dans ce document¹⁴ à la soixante-seizième réunion, plusieurs membres ont estimé que la formule de deux réunions par an avait permis au Comité de s'acquitter de ses fonctions, mais il faudrait prévoir une troisième réunion si nécessaire. Les membres ont rejeté l'idée de tenir des réunions virtuelles ou en ligne à la suite de discussions lors de réunions précédentes. En outre, une réunion de quatre jours avait été organisée il y a quelques années et cet essai ne s'était pas avéré concluant. Notant que les résultats des travaux menés à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition limitée et de la Réunion des Parties pourraient avoir une incidence sur sa charge de travail, le Comité exécutif a décidé de reporter à sa soixante-dix-septième réunion toute décision concernant la fréquence, le calendrier et l'ordre du jour des réunions (décision 76/55).

II. Conception, exécution et suivi des projets

i) Réalisations du Fonds depuis sa création

24. Depuis 1991, 7 677 projets et activités ont été approuvés (projets annulés et transférés non compris). Sur un total de 461 248 tonnes de SAO devant être éliminées une fois que tous les projets auront été exécutés, 481 654 tonnes ont déjà été éliminées (consommation et production). La répartition géographique et sectorielle de l'élimination résultant de l'ensemble des activités approuvées et des montants et activités ayant été approuvés depuis la création du Fonds est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de projets*	Consommation tonnes de PDO approuvées*	Consommation tonnes de PDO éliminées*	Production tonnes de PDO approuvées*	Production tonnes de PDO éliminées*	Sommes approuvées* (dollars des États-Unis)
Région						
Afrique	1 832	22 331	21 683	0	0	299 575 534
Amérique Latine et Caraïbes	1 915	39 596	38 059	19 775	19 775	561 129 679
Asie et Pacifique	3 136	204 661	212 793	165 799	180 269	2 135 497 707
Europe	480	8 910	8 901	175	175	109 894 883
Monde	314	0	0	0	0	236 638 635
Secteur						
Aérosol	203	27 808	27 172	0	0	93 906 778
Agents de transformation	39	19 573	19 573	52 162	52 162	130 286 738
Autres	11	1 530	1 574	0	0	17 381 709
Destruction	37	45	45	0	0	12 386 160
Divers	2 000	753	714	0	0	405 995 211
Fumigènes	378	8 370	8 125	0	0	136 858 246
Halons	148	37 943	46 559	30 381	41 958	91 005 937
Lutte contre les	1	0	0	0	0	53 500

¹³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/83.

¹⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/63.

	Nombre de projets*	Consommation tonnes de PDO approuvées*	Consommation tonnes de PDO éliminées*	Production tonnes de PDO approuvées*	Production tonnes de PDO éliminées*	Sommes approuvées* (dollars des États-Unis)
incendies						
Mousses	1 297	68 890	69 733	0	0	444 801 024
Opérations multisectorielles	8	670	455	0	0	2 772 673
Plans d'élimination	1 620	49 775	48 632	11 266	10 988	842 077 516
Production	76	0	0	91 940	95 111	452 154 186
Réfrigération	1 637	52 776	51 473	0	0	603 173 053
Solvants	218	7 313	7 320	0	0	108 679 239
Stérilisants	4	55	60	0	0	1 204 469
Total	7 677	275 499	281 435	185 749	200 219	3 342 736 438

* Ne comprend pas les projets annulés et transférés, mais comprend les dépenses d'appui, s'il y en a.

25. Le Comité exécutif a approuvé la somme totale de 3 342 736 438 dollars depuis 1991 au titre de l'élimination des SAO. Cette somme comprend 338 250 119 dollars de dépenses d'appui (hors projets annulés et transférés). Sur le montant total des fonds alloués à des projets approuvés, les montants alloués et dépensés par chacun des organismes bilatéraux et d'exécution sont indiqués dans le tableau ci-après :

Organismes	Montants approuvés* (en dollars des États-Unis)	Dépenses d'appui* (en dollars des États-Unis)	Montants dépensés** (en dollars des États-Unis)
Banque Mondiale	1 125 809 049	110 142 896	1 096 927 473
ONUDI	749 378 799	94 996 478	693 486 203
Organismes bilatéraux	144 630 007	13 518 110	137 296 349
PNUD	718 701 682	96 819 247	694 548 642
PNUE	265 966 782	22 773 388	226 805 985
Total	3 004 486 319	338 250 119	2 849 064 652

* Au 13 juin 2016 (ne comprend pas les projets annulés et transférés).

** Au 31 décembre 2014 (ne comprend pas les projets annulés et transférés).

ii) Projets et activités approuvés aux soixante-quinzième et soixante-seizième réunions

26. Le Comité exécutif a approuvé un total de 295 projets et activités supplémentaires, afin d'éliminer 1 518 tonnes de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PDO) dans la production et la consommation de substances réglementées, pour un montant de 156 281 223 dollars, dont 15 777 720 dollars de dépenses d'appui. Le détail de ces montants figure dans le tableau ci-après :

Organismes	Montants approuvés (en dollars des États-Unis)	Dépenses d'appui (en dollars des États-Unis)	Total (en dollars des États-Unis)
Banque Mondiale	39 896 939	4 189 781	44 086 720
ONUDI	40 321 525	4 896 691	45 218 216
Organismes bilatéraux	4 951 214	596 371	5 547 585
PNUD	35 846 237	4 602 643	40 448 880
PNUE	19 487 588	1 492 234	20 979 822
Total	140 503 503	15 777 720	156 281 223

Projets d'investissement

27. Au cours de la période examinée, le Comité exécutif a affecté 106 402 468 dollars du montant total alloué, dont 6 881 085 dollars pour les dépenses d'appui, au titre de l'exécution des projets d'investissement visant à éliminer une quantité évaluée à 1 428 tonnes de PDO dans le cadre de la consommation et de la production de SAO.

PGEH et PGEPH

28. Au cours de la période examinée, le Comité exécutif a approuvé des tranches de financement de la phase I des PGEH de 56 pays ainsi que la quatrième tranche de la phase I du PGEPH d'un pays (voir *supra*, partie I intitulée « Sous-groupe sur le secteur de la production »). Il a également approuvé les premières tranches de la phase II des PGEH de 12 pays.

29. Les engagements de principe associés aux phases I et II des PGEH approuvés au cours de la période considérée atteignent 94 011 858 dollars, dépenses d'appui comprises.

Projets de démonstration

30. Au cours de la période examinée, le Comité exécutif a approuvé le financement d'un montant de 9 284 946 dollars, dont 675 951 dollars au titre des dépenses d'appui, pour 19 projets de démonstration des technologies à faible PRG dans les secteurs des mousses, de la fabrication du matériel de réfrigération et de climatisation et de l'entretien de ce matériel, ainsi que dans le sous-secteur de l'assemblage du matériel de réfrigération et de climatisation.

Activités ne portant pas sur les investissements

31. Au cours de la période examinée, des amendements aux programmes de travail pour 2015 de la Banque mondiale¹⁵, de l'ONUDI¹⁶, du PNUD¹⁷ et du PNUE¹⁸ ont été approuvés (décisions 75/29 et 75/32 à 75/37). Ces amendements portent sur les éléments suivants : renouvellement des projets de renforcement institutionnel; préparation de la phase II des PGEH et des activités d'investissement connexes ainsi que de la phase II d'un PGEPH; études de faisabilité sur le refroidissement urbain; enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

32. Les programmes de travail pour 2016 de la Banque mondiale¹⁹, de l'ONUDI²⁰, du PNUD²¹ et du PNUE²² ont également été approuvés (décisions 76/18, 76/20 et 76/21) et couvrent les aspects suivants : demandes de renouvellement des projets de renforcement institutionnel; préparation des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO; préparation des projets d'activités d'investissement dans le cadre de la phase II d'un PGEH.

iii) Suivi et évaluation

33. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport global d'achèvement des projets²³ et a prié instamment les organismes bilatéraux et d'exécution de présenter leurs rapports d'achèvement de projet encore en cours durant la soixante-seizième réunion. Il a également invité tous les participants à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet pour la conception et l'exécution de projets futurs (décision 75/5). Le format du rapport d'achèvement de projet pour les PGEH a été adopté dans la même décision. Il a été demandé à l'Administrateur principal pour le suivi et l'évaluation de développer davantage l'application pilote conçue pour trouver et extraire des informations sur les enseignements tirés des rapports d'achèvement de projets, afin de couvrir tous ces rapports, et de faire rapport sur la question à la soixante-seizième réunion.

34. Par suite de la présentation du rapport à sa soixante-seizième réunion²⁴, le Comité exécutif a exhorté les organismes bilatéraux et d'exécution de présenter, à sa soixante-dix-septième réunion, tous les rapports sur les projets d'accords pluriannuels et de projets individuels en souffrance. Si les

¹⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/32.

¹⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/31.

¹⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/29.

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/30.

¹⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/17.

²⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/16.

²¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/14.

²² UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/15.

²³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/7.

²⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/7 et Corr.1.

rapports globaux d'achèvement des projets attendus n'ont pas été remis, les organismes devront le justifier et indiquer la date à laquelle ils le seront. Le Comité exécutif a également exhorté les organismes d'exécution coopérants de terminer de rédiger les parties de ces rapports dont elles sont responsables afin de permettre à l'organisme chef de file de les présenter dans les délais impartis. Les organismes bilatéraux et d'exécution ont été vivement encouragés à inclure dans leurs rapports des enseignements clairs, détaillés et bien rédigés. Le Comité exécutif a une nouvelle fois engagé tous ceux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des enseignements tirés de ces rapports dans la conception et l'exécution de futurs projets (décision 76/5).

35. Après avoir examiné, à sa soixante-quinzième réunion, le rapport sur la base de données des accords pluriannuels qui a été établi comme suite à la décision 74/6²⁵ et qui proposait des modifications afin de permettre la collecte des données les plus utiles, le Comité exécutif a prié l'Administrateur principal pour le suivi et l'évaluation et le secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les organismes bilatéraux et d'exécution afin de veiller à l'application de la décision 74/6 et de faire rapport sur la question à sa soixante-seizième réunion (décision 75/6)²⁶. Après avoir examiné ledit rapport à sa soixante-seizième réunion²⁷, le Comité exécutif a prié l'Administrateur principal de continuer à mettre la décision en œuvre et de lui faire rapport à nouveau sur la question à la soixante-dix-septième réunion (décision 76/6).

36. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note de deux études théoriques, l'une portant sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation²⁸ (décision 75/7) et l'autre sur l'évaluation des projets pilotes de démonstration sur l'élimination et la destruction des SAO²⁹ (décision 75/8). Le Comité a invité les organismes bilatéraux et d'exécution à tenir compte, en tant que de besoin, des résultats et recommandations de ces deux études. Le Secrétariat a été prié de publier sur le site Web du secrétariat du Fonds les résultats des projets de démonstration mis en œuvre jusqu'alors ainsi que les principaux enseignements tirés des projets ayant été menés à bien.

37. À sa soixante-quinzième réunion également, le Comité exécutif a examiné le projet de programme de travail relatif au suivi et à l'évaluation pour l'année 2016³⁰. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe informel chargé d'examiner le budget et la question de l'évaluation finale des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail relatif au suivi et à l'évaluation et le budget y correspondant, qui se montait à 177 226 dollars, ainsi que le mandat organisant la phase II de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation (décision 75/9).

iv) Rapports périodiques au 31 décembre 2014

38. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport périodique global du Fonds multilatéral au 31 décembre 2014³¹. Le Secrétariat a été prié d'élaborer un document pour la soixante-seizième réunion afin de tenir le Comité exécutif informé des questions liées à l'enregistrement des informations relatives aux décaissements pour des activités associées aux tranches des accords pluriannuels ainsi qu'aux dates d'achèvement prévues des différentes tranches (décision 75/10).

39. Après examen de ce rapport³², le Comité exécutif a prié les organismes bilatéraux et d'exécution d'instaurer un système, s'il n'était pas déjà en place, leur permettant de confirmer que le seuil de décaissement de 20 % par tranche avait été atteint pour toutes les phases II et toutes les phases suivantes des PGEH. Le Comité a également prié les organismes bilatéraux et d'exécution de déclarer les mêmes données relatives au décaissement du financement dans les demandes de tranche et dans les rapports périodiques annuels et d'indiquer, au moment de présenter les demandes de tranches des PGEH, quelles seraient les « dates d'achèvement prévues » qui devraient correspondre au moment auquel les activités de la tranche devaient être achevées, étant entendu que tout changement devrait

²⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/8.

²⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/8.

²⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/9.

²⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/9.

²⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/10.

³⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/11/Rev.2.

³¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12.

³² UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/11.

être approuvé par le Comité exécutif et que les mises à jour relatives aux dates d'achèvement prévues les plus récentes continueraient d'être déclarées dans les rapports périodiques annuels (décision 76/14). Le Comité a également pris note du fait que les tableaux des rapports périodiques annuels faisant partie du format de rapport financier et périodique annuel avaient été supprimés, car les informations concernant les activités et les décaissements qu'ils contenaient avaient déjà été communiquées dans le rapport sur les décaissements de tranches de financement des PGEH.

40. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a également pris note des rapports périodiques des organismes bilatéraux et d'exécution³³. Il a modifié les dates d'achèvement de neuf projets (décisions 75/11 à 75/15) et demandé aux organismes bilatéraux et d'exécution de présenter, à sa soixante-seizième réunion, des rapports portant sur plusieurs projets ayant été approuvés (voir *infra*, « Rapports de situation et rapports sur les projets comportant des exigences particulières pour la présentation des rapports »).

v) Évaluation de l'exécution des plans d'activité de 2014

41. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris acte de l'évaluation des performances des organismes d'exécution au regard des plans d'activité de 2014 et noté que l'évaluation quantitative des performances de tous les organismes d'exécution pour 2014 était supérieure à 70 sur une échelle de 100³⁴ (décision 75/16).

vi) Retards dans la présentation des tranches

42. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur les retards dans la présentation des tranches³⁵, qui a été présenté à sa soixante-quinzième réunion, et noté que 56 des 79 tranches des accords pluriannuels attendues avaient été présentées en temps voulu durant la réunion et que 5 de ces tranches avaient été retirées après discussions avec le Secrétariat. Toutefois, rien n'indiquait que l'un des pays accusant un retard dans la présentation de ses tranches se trouvait en situation de non-respect et tous les pays ont respecté le gel de la consommation de HCFC de 2013 (décision 75/4).

43. De la même manière, à sa soixante-seizième réunion³⁶, le Comité exécutif a examiné le rapport indiquant que sur les 104 activités liées aux tranches des PGEH qui devaient être présentées à la réunion, 52 ne l'avaient pas été dans les délais, et que 6 activités associées à 4 de ces tranches avaient été retirées à l'issue d'entretiens avec le Secrétariat. Cependant, les organismes bilatéraux et d'exécution compétents avaient indiqué que la présentation tardive de ces tranches de PGEH n'aurait pas ou probablement pas d'incidence sur le respect des dispositions du Protocole de Montréal, mis à part dans le cas d'un pays, et que rien ne laissait penser qu'un pays concerné se serait trouvé en situation de non-respect en 2014 avec le gel de la consommation de HCFC de 2013 (décision 76/4).

44. Lors des deux réunions, le Secrétariat a été chargé d'envoyer des communications aux gouvernements concernés pour leur demander de régler les questions en instance afin de présenter les tranches d'ici à une date donnée.

vii) Données relatives aux programmes nationaux et perspectives en matière de conformité

45. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a examiné le document intitulé « Données sur les programmes de pays et perspectives de conformité »³⁷ et noté que 100 des 125 rapports relatifs aux programmes de pays pour l'année 2014 avaient été envoyés au moyen du système électronique. Un certain nombre de préoccupations ont été exprimées quant au nouveau format de rapport préconisé et un groupe informel a été chargé d'examiner cette question. Après avoir pris connaissance du rapport, le Comité exécutif a décidé de continuer d'utiliser le format actuel pour les rapports de l'année 2015 mais a prié le Secrétariat de concevoir un nouveau format qu'il examinerait à sa soixante-seizième réunion, compte tenu des questions connexes soulevées à sa soixante-quinzième réunion. Il a également prié les organismes bilatéraux et d'exécution d'aider les pays visés à l'article 5 à remédier aux écarts observés entre les rapports relatifs aux programmes de pays et à ceux qui sont présentés en application de l'article 7. En outre, il a été demandé à un organisme d'exécution qu'il continue de prêter son concours à trois pays au niveau des étapes du système de quotas et d'autorisations (décision 75/17).

³³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/13 à UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/17.

³⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/18.

³⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/6.

³⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/6.

³⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/19.

46. Après avoir examiné le document intitulé « Données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité » à sa soixante-seizième réunion³⁸, le Comité exécutif a, dans sa décision 76/7, noté que sur 138 pays, 108 avaient présenté leur rapport relatif au programme de pays au moyen du système électronique et que 18 pays avaient envoyé les données pour 2014 huit semaines avant la première réunion de l'année, conformément à l'alinéa iv) du paragraphe b) de la décision 74/9. Il a également pris note des explications fournies par l'ONUDI, le PNUD et le PNUE concernant la possibilité d'écarts entre les données, conformément à l'alinéa ii) du paragraphe b) de la décision 75/17, ainsi que du rapport émanant de l'organisme à qui il avait été demandé de prêter son concours à trois pays au niveau des étapes du système de quotas et d'autorisations. Il a été demandé à cet organisme de continuer à aider deux de ces pays et de présenter un rapport à la soixante-dix-septième réunion. Le Secrétariat a été chargé d'envoyer des communications aux gouvernements des pays n'ayant pas encore présenté leur rapport relatif au programme de pays pour l'année 2014, leur demandant de les présenter dès que possible, étant entendu que sans ces rapports, il était impossible de réaliser les analyses de la consommation et de la production de SAO. En attendant, le Secrétariat a été prié d'apporter des précisions au sujet de l'utilisation des HCFC en tant qu'agents de transformation, telle qu'elle figure dans les tableaux 9 à 11 du document, et de faire rapport à ce sujet à la soixante-dix-septième réunion.

47. Concernant la possibilité de modifier le format des données associées aux programmes de pays, le Comité a décidé de continuer à utiliser le format actuel, en prenant note des éléments ci-après : la partie B sur les mesures réglementaires et administratives et les mesures d'appui n'est plus nécessaire, bien que ces données puissent redevenir nécessaires en cas de futures modifications ou d'ajout de produits chimiques; la partie C sur les quotas de HCFC émis et le prix des SAO et des substances de remplacement (quand elles existent) reste utile, étant entendu que les renseignements sur la formation et la récupération, le recyclage et la réutilisation ne sont plus nécessaires; la partie D relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de permis et de quotas (évaluation quantitative du fonctionnement des PGEH) devrait continuer à être fournie, même si d'autres données quantitatives prévues dans cette partie ne sont plus requises. Le Comité pourrait envisager de réviser le format des rapports de données associées aux programmes de pays lors d'une future réunion en fonction des résultats des enquêtes sur les substances de remplacement des SAO et des débats sur l'amendement relatif aux HFC.

viii) Projets accusant des retards dans leur exécution et pour lesquels des rapports indiquant leur état d'avancement étaient demandés

48. À sa soixante-seizième réunion, le Comité exécutif a examiné les projets accusant des retards d'exécution et pour lesquels des rapports indiquant leur état d'avancement étaient demandés³⁹. Il a décidé que le Secrétariat ainsi que les organismes bilatéraux et d'exécution agiraient en fonction des évaluations du Secrétariat relatives aux rapports d'activité, présenteraient des rapports sur les retards d'exécution des projets et informeraient les gouvernements et les organismes d'exécution en tant que de besoin. Le Comité a demandé, dans le cadre de la soixante-dix-septième réunion, la présentation de rapports concernant les retards d'exécution des projets ainsi que de rapports d'activité supplémentaires pour certains projets. Il a également prié le Secrétariat d'envoyer des communications portant sur l'annulation potentielle de trois projets si les documents y relatifs n'étaient pas signés d'ici à la soixante-dix-septième réunion, ainsi que sur l'annulation d'un projet si la constitution d'un groupe de travail de gestion du projet n'était pas confirmée à cette même date. Le Comité exécutif a différé la date d'achèvement de trois projets (décision 76/8).

ix) Rapports relatifs aux projets qui présentent des exigences particulières en matière de communication

49. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a examiné les rapports relatifs aux projets qui présentent des exigences particulières en matière de communication⁴⁰. Concernant ces rapports, le Comité a approuvé les deux plans d'action relatifs au projet d'élimination accélérée de la production de CFC et d'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde. Il a également prié les pays ainsi que les organismes bilatéraux et d'exécution de prendre un certain nombre de mesures (décisions 75/18 à 75/21). Il a notamment prié les Gouvernements chinois et indien de réaliser une étude sur l'utilisation par ces pays du CTC comme matière de base (et en Chine sur sa production en vue d'une utilisation comme matière de base) et de mettre les résultats de ces études à sa disposition d'ici à 2016 pour l'Inde et à la fin 2018 pour la Chine.

³⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/9.

³⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/10.

⁴⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20 et Add.1.

50. À sa soixante-seizième réunion, le Comité exécutif a une nouvelle fois examiné les rapports relatifs aux projets qui présentent des exigences particulières en matière de remise de rapports⁴¹. Il a notamment approuvé la prorogation de la phase I du PGEH de la République dominicaine et a invité les organismes bilatéraux et d'exécution à communiquer le rapport final du projet de démonstration intitulé « Promoting low GWP refrigerants for air-conditioning sectors in high-ambient temperature countries (PRAHA) » (Promotion de réfrigérants à faible PRG pour les secteurs de la climatisation dans les pays d'Asie occidentale connaissant des températures ambiantes élevées - PRAGUE) lorsqu'elles prêtent assistance à des pays visés à l'article 5 qui mettent en place ce type de projets dans des pays à températures ambiantes élevées (décisions 76/9 à 76/13). Le Comité exécutif a également décidé de prendre en compte les résultats du rapport lorsqu'il envisagerait de donner son accord au lancement du projet de démonstration intitulé « Promoting refrigerant alternatives for countries with high ambient temperatures in West Asia » (PRAHA II) (Promotion de réfrigérants de substitution pour les pays d'Asie occidentale connaissant des températures ambiantes élevées – PRAGUE II).

III. Planification des activités et questions financières et administratives

i) État des contributions et des décaissements

51. Au 6 mai 2016, le total des recettes du Fonds multilatéral, y compris les paiements en espèces, les billets à ordre dont le Fonds est porteur, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à 3 501 913 917 dollars. Le total des affectations, réserves comprises, se montait à 3 461 060 466 dollars. Le solde disponible au 6 mai 2016 était donc de 40 853 451 dollars.

52. La répartition par année des contributions reçues par rapport à celles qui étaient annoncées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Années	Contributions annoncées (en dollars des États-Unis)	Total des paiements (en dollars des États-Unis)	Arriérés de paiements/contributions annoncées mais non perçues (en dollars des États-Unis)
1991-1993	234 929 241	210 877 289	24 051 952
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	440 047 383	32 519 626
2000-2002	440 263 109	429 656 726	10 606 383
2003-2005	474 167 042	465 835 305	8 331 737
2006-2008	368 153 731	359 144 684	9 009 047
2009-2011	399 781 507	389 251 446	10 530 062
2012-2014	397 073 537	384 749 811	12 323 726
2015-2016	291 214 603	194 681 648	96 532 954
Total	3 502 991 126	3 267 709 362	235 281 764

Remarque : ne comprend pas les contributions contestées.

Intérêts perçus pendant la période triennale 2015-2017

53. Au 6 mai 2016, la somme totale perçue en intérêts et consignée dans les comptes du Trésorier pour la période triennale 2015-2017 s'élevait à 1 424 199 dollars.

Mécanisme de taux de change fixe

54. Le Trésorier a communiqué à la soixante-seizième réunion le montant des pertes imputables aux écarts de change depuis la mise en place du mécanisme, soit 4 944 772 dollars au 6 mai 2016.

Contributions impayées et restitution des fonds non utilisés

55. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a prié le Secrétariat, comme suite au paragraphe b) de la décision 74/3, qui porte sur les contributions impayées, de présenter à la soixante-seizième réunion les réponses des pays affichant des contributions impayées sur une ou plusieurs périodes triennales (décision 75/1). Un pays a répondu et le Comité a prié le Secrétariat de continuer à s'enquérir auprès des pays affichant des contributions impayées et d'en rendre compte à la soixante-dix-septième réunion (décision 76/1). Lors des deux réunions, le Comité a prié instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral en totalité et le plus tôt possible.

56. Lors des deux réunions, le Comité exécutif a également pris note des fonds qui avaient été restitués et a prié les organismes bilatéraux et multilatéraux de restituer d'ici à la réunion suivante tous les fonds non utilisés au titre de projets qui avaient été approuvés au moins deux ans auparavant, ainsi

⁴¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/10.

que de procéder au décaissement ou à l'annulation des engagements qui ne s'avéraient plus nécessaires pour des projets achevés et des projets achevés « par décision du Comité exécutif » afin que tous les fonds n'ayant pas été utilisés soient restitués d'ici à la réunion suivante (décisions 75/2 et 76/2).

57. Il est ressorti de l'examen du solde du Fonds réalisé à la soixante-quinzième réunion que les ressources financières disponibles ne permettaient pas de couvrir la totalité des financements approuvés lors de cette réunion. Pour combler ce déficit, la Banque mondiale et le Gouvernement chinois ont décidé de retarder le décaissement d'une partie de la tranche de financement au titre du programme annuel de mise en œuvre de la phase I du PGEPH pour 2016 jusqu'à ce que des ressources suffisantes soient disponibles. De même, le Trésorier a différé le transfert de fonds au titre du budget du secrétariat pour 2018. Il a transféré ces sommes bien avant la soixante-seizième réunion du Comité exécutif.

ii) **Coopération bilatérale**

58. Au cours de la période considérée, les demandes des Gouvernements allemand, français, italien, japonais et russe ont été approuvées, ce qui leur a permis de déduire un montant total de 5 547 585 dollars au titre des projets bilatéraux (décisions 75/31 et 76/19), portant ainsi le montant total consacré à la coopération bilatérale depuis la création du Fonds multilatéral à 158 148 117 dollars (dépenses d'appui comprises mais hors projets annulés et transférés), soit environ 4,7 % des fonds approuvés.

iii) **Plan d'activité pour la période 2015-2017**

59. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris acte de l'état de la mise en œuvre du plan d'activité pour 2015-2017⁴² et noté que plusieurs activités du plan d'activité de 2015 qui n'avaient pas été soumises à l'approbation de la soixante-quinzième réunion figuraient déjà dans les plans d'activité des organismes bilatéraux et d'exécution pour l'année 2016 (voir *infra*, section III intitulée « Plan d'activité pour la période 2016-2018 »). Pour ce qui est de la décision XXVI/10 de la vingt-sixième Réunion des Parties, dans laquelle il est demandé au Comité exécutif de prendre des mesures pour veiller, dans la mesure du possible, à ce que l'ensemble du budget de la période triennale soit affecté à la fin de cette période, le Comité a engagé les organismes bilatéraux et d'exécution à planifier précisément le calendrier et les sommes associés aux tranches de la phase II des PGEH afin d'éviter le plus possible les reports sur une période triennale suivante à cause de présentations tardives des demandes de tranches (décision 75/3).

iv) **Plan d'activité pour la période 2016-2018**

60. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a approuvé le plan d'activité consolidé du Fonds multilatéral pour 2016-2018⁴³, tel qu'il l'a révisé avec le Secrétariat pendant la réunion, en ajoutant au plan d'activité pour 2016 les PGEH relevant du plan d'activité pour 2015 qui ont été reportés lors de la soixante-quinzième réunion (décision 75/22). Des indicateurs visant à mesurer les performances des organismes d'exécution ont été approuvés (décisions 75/23 à 75/27) et les plans d'activités de ces dernières⁴⁴ ont été notés.

61. Le Gouvernement allemand a été prié d'indiquer comment le pays comptait rationaliser les nouveaux éléments de ses plans d'activités pour 2016 et 2017, en tenant compte des accords conclus et des engagements à terme pris lors de la soixante-quinzième réunion, tout en veillant à ce que le niveau de financement ne dépasse pas 20 % de sa contribution durant la période de reconstitution allant de 2015 à 2017. Il a également été prié d'en rendre compte à la soixante-seizième réunion (décision 75/23).

62. À sa soixante-seizième réunion, le Comité exécutif a pris acte du plan d'activités révisé de l'Allemagne pour la période 2016-2018, ainsi qu'un d'un bilan relatif, ainsi qu'un d'un bilan relatif à l'état de la mise en œuvre du plan d'activités consolidé pour la même période⁴⁵ et des comptes rendus de l'ONUDI, du PNUD et du PNUE sur les conversations avec les Unités nationales de l'ozone au sujet des notes données dans le cadre des évaluations qualitatives des performances, tel que requis en vertu de la décision 75/16 b) (décision 76/3).

⁴² UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/5 et Add.1.

⁴³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/21.

⁴⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/22 à UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/26.

⁴⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/5, Add.1 et Add.1/Corr.1.

v) **Budget pour 2016 au titre du Programme d'aide au respect du PNUE**

63. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a approuvé le budget pour 2016 au titre du Programme d'aide au respect⁴⁶, qui s'élevait à 9 540 000 dollars et était majoré de 8 % pour les dépenses d'appui. Il a également pris note de la stratégie ajustable pour la période 2016-2018 que le PNUE propose pour son Programme d'aide au respect, ainsi que les démarches qui y sont associées. Le PNUE a été prié de continuer à présenter chaque année un programme de travail et un budget relatifs à son Programme d'aide au respect, en incluant des informations détaillées sur les quatre nouvelles activités qui ont été recensées dans le programme de travail pour 2016 et pour lesquelles des fonds généraux seraient utilisés. Il a également été prié de continuer à établir des priorités entre les différentes rubriques budgétaires de son Programme d'aide au respect pour tenir compte de l'évolution des priorités ainsi que de fournir des détails concernant les réaffectations de fonds dans son budget, conformément aux décisions 47/24 et 50/26. Le PNUE devra en outre faire rapport sur les niveaux de dotation en personnel et informer le Comité exécutif de tout changement en la matière, notamment concernant toute augmentation des crédits budgétaires (décision 75/38).

vi) **Coûts des services essentiels fournis par la Banque mondiale, l'ONUDI et le PNUD**

64. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a approuvé pour l'année 2016 le financement des services essentiels⁴⁷, qui se montent à 1 725 000 dollars pour la Banque mondiale, à 2 040 715 dollars pour l'ONUDI et à 2 040 715 dollars pour le PNUD. Il a également noté que les activités de la Banque mondiale liées aux services essentiels avaient encore une fois engendré des dépenses inférieures aux sommes prévues au budget et que la Banque mondiale restituerait les soldes non utilisés (décision 75/39).

vii) **Cadre d'examen du régime des dépenses d'administration et du budget consacré aux services essentiels**

65. Le Comité exécutif a approuvé la version révisée du cadre d'examen du régime des dépenses d'administration et du budget consacré aux services essentiels⁴⁸, qui permet d'évaluer les dépenses d'administration pour la période triennale 2018-2020 ainsi que de calculer le montant d'un budget exceptionnel qui permettra au secrétariat de procéder à l'étude des dépenses d'administration (décision 75/69). Le rapport concernant l'examen du régime des dépenses d'administration et du budget consacré aux services essentiels sera examiné à la première réunion de 2017, conformément au paragraphe c) de la décision 73/62.

viii) **Comptes du Fonds multilatéral**

66. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note de la version finale des états financiers du Fonds multilatéral au 31 décembre 2014⁴⁹, qui ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS); des observations du Trésorier au sujet du compte bancaire du Fonds multilatéral à New York (États-Unis d'Amérique); et des informations relatives aux méthodes d'enregistrement des données financières compatibles avec les normes IPSAS. Le Comité exécutif a chargé le Trésorier d'inscrire dans les comptes de 2015 du Fonds multilatéral les variations entre la version provisoire des états financiers des organismes d'exécution pour 2014 et leur version finale pour le même exercice et a autorisé le Trésorier à inscrire à nouveau le solde des dépenses pour 2014 dans les comptes de 2015 de façon à ce que les comptes de l'ONUDI pour 2014 respectent les normes IPSAS (décision 75/70).

67. Le Comité exécutif a pris note du rapprochement des comptes de 2014⁵⁰, des éléments de rapprochement en suspens pour l'exercice 2014, ainsi que du nombre d'éléments de rapprochement en suspens. Il a demandé au Trésorier et à l'ONUDI de procéder à un certain nombre d'ajustements et de prendre certaines mesures dans ce cadre. Le PNUE a été prié de présenter, à la soixante-seizième réunion, une version révisée du rapport d'activité pour 2014, afin de conclure l'exercice de rapprochement des comptes (décision 75/71). À sa soixante-seizième réunion et après avoir examiné cette nouvelle version du rapport élaborée par le PNUE⁵¹, le Comité exécutif a prié ce dernier de procéder au rapprochement d'un certain nombre de rubriques dans les comptes de 2015 (décision 76/53).

⁴⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/33/Rev.1.

⁴⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/34.

⁴⁸ Annexe XXXII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85.

⁴⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/80.

⁵⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/81.

⁵¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/61.

ix) Budgets du secrétariat du Fonds

68. À sa soixante-quinzième réunion, le Comité exécutif a pris note des budgets du secrétariat du Fonds qui ont été approuvés pour les exercices 2015, 2016, et 2017 ainsi que du projet de budget pour 2018⁵². Il a également approuvé les dépenses de personnel et de fonctionnement inscrites au budget pour 2018 qui ont été calculées sur la base de deux réunions par an, tout en laissant au secrétariat la possibilité de présenter une version actualisée à la soixante-seizième réunion.

Le secrétariat a été autorisé à réaffecter des fonds entre des rubriques du budget qui a été approuvé pour l'année 2015 afin d'absorber les coûts supplémentaires associés, d'une part, à l'introduction du système UMOJA en juin 2015 et, d'autre part, au volume de documents de séance plus important que prévu initialement. Le secrétariat informera le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième réunion de tout transfert de fonds supérieur au plafond de 20 % au-delà duquel le Chef du secrétariat n'est plus habilité à donner son autorisation (décision 75/72).

69. À sa soixante-seizième réunion, le Comité exécutif a prié le Secrétariat de réviser les budgets du secrétariat du Fonds pour 2015, 2016, 2017 et 2018 et de présenter un projet de budget pour 2019 à sa soixante-dix-septième réunion, compte tenu des conclusions de l'audit qu'un spécialiste du classement des emplois des Nations Unies a réalisé sur les descriptions de postes actuellement classés au grade P-3 (décision 76/54).

x) Activités du secrétariat du Fonds

70. Au cours de la période concernée, le Secrétariat a pris des mesures⁵³ pour faire suite aux décisions que le Comité exécutif avait prises à ses réunions précédentes. Il a également établi des documents et assuré des services de conférence. Outre les documents habituels qui sont élaborés en prévision des réunions du Comité exécutif, le secrétariat s'est également chargé de documents concernant notamment les questions d'orientation susmentionnées.

71. Le Secrétariat a analysé et étudié 351 demandes de financement et formulé des observations et recommandations de sorte que le Comité exécutif les examine. Le niveau de financement sollicité se montait à 273 195 852 dollars. Après examen des projets, il s'élevait à 230 761 571 dollars.

72. Les participants aux réunions ont reçu de nouvelles informations sur les questions relatives au personnel et sur les liens et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres organisations concernées.

⁵² UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/82.

⁵³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/2 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/2.

Annexe I

Plans de gestion de l'élimination des HCFC et plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC approuvés

Pays	Organisme ou pays chargé de la mise en œuvre	Élimination totale (en tonnes PDO)	Financement approuvé sur le principe (en dollars des États-Unis)		
			Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)					
Afghanistan	PNUE	8,33	398 825	51 847	450 672
	Allemagne		280 276	36 436	316 712
Afrique du Sud	ONUDI	176,72	6 533 556	457 349	6 990 905
Albanie	ONUDI	2,10	230 000	20 700	250 700
	PNUE		85 000	11 050	96 050
Algérie	ONUDI	14,48	1 993 331	152 731	2 146 062
Angola	PNUD	1,59	176 000	15 840	191 840
Antigua-et-Barbuda	PNUE	0,03	51 700	6 721	58 421
Arabie saoudite	ONUDI	703,29	12 480 171	882 206	13 362 377
	PNUE		720 800	89 289	810 089
	Japon		220 000	28 600	248 600
Argentine	ONUDI	83,53	9 560 542	714 843	10 275 385
	BIRD		914 612	68 596	983 208
	Italie		300 000	39 000	339 000
Arménie	PNUD	2,23	562 838	42 213	605 051
	PNUE		39 000	5 070	44 070
Bahamas	PNUE	1,68	156 900	20 397	177 297
	ONUDI		151 420	13 628	165 048
Bahreïn	PNUE	23,21	470 000	61 100	531 100
	ONUDI		2 338 985	163 729	2 502 714
Bangladesh	PNUD	24,53	1 201 074	90 081	1 291 155
	PNUE		355 000	46 150	401 150
Barbade	PNUE	1,29	192 000	24 960	216 960
	PNUD		88 000	7 920	95 920
Belize	PNUE	1,03	213 500	27 755	241 255
	PNUD		66 500	5 985	72 485
Béni	PNUE	8,33	370 000	48 100	418 100
	ONUDI		260 000	19 500	279 500
Bhoutan	PNUE	0,30	282 000	36 660	318 660
	PNUD		188 000	16 920	204 920
Bosnie-Herzégovine	ONUDI	6,58	953 284	69 886	1 023 170
Bolivie	Allemagne	2,13	94 500	12 285	106 785
	ONUDI		220 500	19 845	240 345
Botswana	PNUE	3,85	280 000	36 400	316 400
	ONUDI		280 000	19 600	299 600
Brésil	PNUD	220,30	15 326 957	1 149 522	16 476 479
	Allemagne		4 090 909	460 000	4 550 909
Brunéi Darussalam	PNUE	2,14	183 000	23 790	206 790
	PNUD		132 000	11 880	143 880
Burkina Faso	PNUE	10,11	546 168	71 002	617 170
	ONUDI		249 900	22 491	272 391
Burundi	PNUE	2,50	172 000	22 360	194 360
	ONUDI		160 000	14 400	174 400
Cambodge	PNUE	15,00	950 000	123 500	1 073 500
	PNUD		650 000	48 750	698 750
Cameroun	ONUDI	20,50	1 182 725	88 704	1 271 429
Cabo Verde	PNUE	0,09	160 000	20 800	180 800
Chili	PNUD	22,00	1 497 966	112 347	1 610 313
	PNUE		288 489	37 504	325 993

Pays	Organisme ou pays chargé de la mise en œuvre	Élimination totale (en tonnes PDO)	Financement approuvé sur le principe (en dollars des États-Unis)		
			Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Chine - industriel, commercial et climatisation	PNUD	3 385,83	61 000 000	4 396 900	65 396 900
Chine - mousse de polystyrène extrudé	Allemagne		1 350 000	158 500	1 508 500
Chine - mousse de polystyrène extrudé	ONUDI		48 650 000	3 512 360	52 162 360
Chine - mousse de polyuréthane	BIRD		73 000 000	5 303 870	78 303 870
Chine - climatisation intérieure	ONUDI		75 000 000	5 432 150	80 432 150
Chine - secteur de l'entretien, y compris habilitant	PNUE		5 240 000	586 400	5 826 400
Chine - secteur de l'entretien, y compris habilitant	Japon		400 000	52 000	452 000
Chine - coordination nationale	PNUD		360 000	27 000	387 000
Chine - solvants	PNUD		5 000 000	362 500	5 362 500
Colombie	PNUD	78,91	6 721 483	504 111	7 225 594
	PNUE		100 000	13 000	113 000
Comores	PNUE	0,05	160 000	20 800	180 800
Congo	PNUE	3,55	175 000	22 750	197 750
	ONUDI		175 000	15 750	190 750
Costa Rica	PNUD	18,93	1 153 523	86 514	1 240 037
Côte D'Ivoire	PNUE	22,33	905 740	109 631	1 015 371
	ONUDI		920 000	66 700	986 700
Croatie	ONUDI	8,10	871 150	65 336	936 486
	Italie		210 000	27 300	237 300
Cuba	PNUD	19,26	1 747 527	131 065	1 878 592
Djibouti	PNUE	0,24	164 500	21 385	185 885
Dominique	PNUE	0,08	164 500	21 385	185 885
Équateur	ONUDI	23,18	1 846 440	138 483	1 984 923
	PNUE		115 000	14 950	129 950
Égypte	ONUDI	174,00	2 325 415	174 406	2 499 821
	PNUD		6 195 400	469 193	6 664 593
El Salvador	PNUD	9,03	699 277	52 446	751 723
	PNUE		375 000	11 700	386 700
Guinée équatoriale	PNUE	2,20	165 000	21 450	186 450
	ONUDI		150 000	13 500	163 500
Érythrée	PNUE	0,03	84 500	10 985	95 485
	ONUDI		80 000	7 200	87 200
Éthiopie	PNUE	1,92	175 000	22 750	197 750
	ONUDI		140 000	12 600	152 600
Ex-République yougoslave de Macédoine	ONUDI	2,18	1 166 955	87 522	1 254 477
Fidji	PNUD	2,02	189 500	17 055	206 555
	PNUE		125 500	16 316	141 816
Gabon	PNUE	10,57	290 100	37 713	327 813
	ONUDI		249 900	22 491	272 391
Gambie	PNUE	0,52	110 000	14 300	124 300
	ONUDI		100 000	9 000	109 000
Géorgie	PNUD	2,33	500 900	37 568	538 468
Ghana	PNUD	26,27	1 031 311	77 348	1 108 659
	Italie		325 000	42 250	367 250
Grenade	PNUE	0,30	210 000	27 300	237 300
Guatemala	ONUDI	4,30	345 637	25 923	371 560
	PNUE		96 500	12 546	109 046
Guinée	PNUE	7,91	327 000	42 510	369 510
	ONUDI		320 000	24 000	344 000
Guinée-Bissau	PNUE	0,99	165 000	21 450	186 450
	ONUDI		115 000	10 350	125 350
Guyana	PNUE	0,18	18 000	2 340	20 340

Pays	Organisme ou pays chargé de la mise en œuvre	Élimination totale (en tonnes PDO)	Financement approuvé sur le principe (en dollars des États-Unis)		
			Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
	PNUD		48 000	4 320	52 320
Haïti	PNUE	1,26	182 881	23 775	206 656
	PNUD		97 119	8 741	105 860
Honduras	ONUDI	6,97	380 000	28 500	408 500
	PNUE		250 000	32 500	282 500
Îles Cook	PNUE	0,02	99 000	12 871	111 871
Îles Marshall	PNUE	0,08	113 000	14 690	127 690
Îles Salomon	PNUE	0,67	195 000	25 351	220 351
Inde	PNUD	341,77	18 438 490	1 340 694	19 779 184
	PNUE		861 600	104 776	966 376
	Allemagne		1 994 400	229 384	2 223 784
Indonésie	PNUD	135,00	8 901 102	667 583	9 568 685
	Australie		300 000	39 000	339 000
	BIRD		2 714 187	203 564	2 917 751
	ONUDI		777 395	58 305	835 700
Iran	PNUD	164,40	4 340 246	325 518	4 665 764
	PNUE		262 000	34 060	296 060
	ONUDI		2 506 277	187 971	2 694 248
	Allemagne		2 885 815	327 440	3 213 255
Iraq	PNUE	14,98	660 000	82 600	742 600
	ONUDI		520 000	39 000	559 000
Jamaïque	PNUD	8,10	578 450	43 384	621 834
	PNUE		77 000	10 010	87 010
Jordanie	ONUDI	25,51	2 259 217	170 824	2 430 041
	BIRD		1 070 100	79 823	1 149 923
Kenya	France	11,00	900 000	109 000	1 009 000
Kiribati	PNUE	0,02	109 000	14 171	123 171
Koweït	PNUE	239,15	1 043 000	124 730	1 167 730
	ONUDI		8 861 677	638 005	9 499 682
Kirghizistan	PNUD	1,02	52 800	4 752	57 552
	PNUE		35 200	4 576	39 776
Lesotho	Allemagne	1,23	280 000	36 400	316 400
Liban	PNUD	24,51	2 495 109	187 133	2 682 242
Libéria	Allemagne	1,85	315 000	40 950	355 950
Libye	ONUDI	26,51	1 908 843	133 619	2 042 462
Madagascar	PNUE	6,00	300 000	39 000	339 000
	ONUDI		260 000	19 500	279 500
Malaisie	PNUD	111,85	9 587 470	719 060	10 306 530
Malawi	PNUE	3,78	230 000	29 900	259 900
	ONUDI		120 000	10 800	130 800
Maldives	PNUE	3,70	680 000	88 400	768 400
	PNUD		420 000	31 500	451 500
Mali	PNUE	5,20	280 000	36 400	316 400
	PNUD		280 000	21 000	301 000
Maroc	ONUDI	16,77	1 286 740	96 506	1 383 246
Maurice	Allemagne	8,00	950 000	114 500	1 064 500
Mexique	ONUDI	417,30	4 412 195	330 915	4 743 110
	PNUD		13 654 016	1 024 051	14 678 067
Micronésie	PNUE	0,05	112 000	14 560	126 560
Moldova	PNUD	0,10	88 000	7 920	95 920

Pays	Organisme ou pays chargé de la mise en œuvre	Élimination totale (en tonnes PDO)	Financement approuvé sur le principe (en dollars des États-Unis)		
			Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Mongolie	PNUE	1,00	236 000	30 680	266 680
	Japon		130 000	16 900	146 900
Monténégro	ONUDI	0,28	404 500	30 338	434 838
Mozambique	PNUE	2,27	165 000	21 450	186 450
	ONUDI		150 000	13 500	163 500
Myanmar	PNUE	1,50	220 000	28 600	248 600
	ONUDI		60 000	5 400	65 400
Namibie	Allemagne	8,40	900 000	109 000	1 009 000
Nauru	PNUE	0,003	74 000	9 620	83 620
Népal	PNUE	0,64	126 000	16 380	142 380
	PNUD		84 000	7 560	91 560
Nicaragua	PNUE	2,69	108 000	14 040	122 040
	ONUDI		222 000	19 980	241 980
Niger	ONUDI	5,60	285 000	21 375	306 375
	PNUE		275 000	35 750	310 750
Nigéria	PNUD	90,10	2 999 750	224 981	3 224 731
	ONUDI		1 939 080	145 431	2 084 511
Nioué	PNUE	0,003	73 000	9 490	82 490
Oman	ONUDI	6,79	349 120	26 184	375 304
	PNUE		85 000	11 050	96 050
Ouganda	PNUE	0,07	84 500	10 985	95 485
	ONUDI		80 000	7 200	87 200
Pakistan	ONUDI	79,10	5 008 849	375 664	5 384 513
	PNUE		440 000	57 200	497 200
Palaos	PNUE	0,06	120 000	15 600	135 600
Panama	PNUD	4,78	265 545	19 916	285 461
	PNUE		70 000	9 100	79 100
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Allemagne	3,40	1 250 000	147 500	1 397 500
Paraguay	PNUE	6,28	330 000	42 900	372 900
	PNUD		300 000	22 500	322 500
Pérou	PNUD	3,74	232 671	20 940	253 611
	PNUE		50 000	6 500	56 500
Philippines	PNUE	45,00	230 000	29 900	259 900
	ONUDI		1 770 650	132 799	1 903 449
	Japon		317 350	41 256	358 606
Qatar	ONUDI	57,86	1 726 600	129 495	1 856 095
	PNUE		310 000	40 300	350 300
Région : Asie et Pacifique	PNUE		285 000	37 050	322 050
République centrafricaine	PNUE	4,20	310 000	40 300	350 300
	ONUDI		250 000	18 750	268 750
République démocratique du Congo	PNUE	5,80	235 000	30 550	265 550
	PNUD		240 000	21 600	261 600
République démocratique populaire lao	PNUE	0,80	235 000	30 550	265 550
	France		45 000	5 850	50 850
République populaire démocratique de Corée	ONUDI	20,03	890 380	62 327	952 707
Rwanda	PNUE	1,44	170 000	22 100	192 100
	ONUDI		110 000	9 900	119 900
Sainte-Lucie	PNUE	0,38	82 650	10 745	93 395
	ONUDI		127 350	11 462	138 812
Saint-Kitts-et-Nevis	PNUE	0,18	124 500	16 185	140 685
	PNUD		40 000	3 600	43 600

Pays	Organisme ou pays chargé de la mise en œuvre	Élimination totale (en tonnes PDO)	Financement approuvé sur le principe (en dollars des États-Unis)		
			Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Saint-Vincent-et-les Grenadines	PNUE	0,28	345 800	44 954	390 754
	ONUDI		124 115	11 170	135 285
Samoa	PNUE	0,09	148 500	19 306	167 806
Sao Tomé-et-Principe	PNUE	0,05	160 000	20 800	180 800
Sénégal	ONUDI	12,65	505 216	37 891	543 107
	PNUE		530 000	68 300	598 300
Serbie	ONUDI	2,94	897 760	67 333	965 093
	PNUE		75 500	9 815	85 315
Seychelles	Allemagne	1,40	600 000	76 000	676 000
Sierra Leone	PNUE	0,58	110 000	14 300	124 300
	ONUDI		100 000	9 000	109 000
Somalie	ONUDI	1,85	315 000	22 050	337 050
Sri Lanka	PNUD	4,76	398 866	29 915	428 781
	PNUE		249 000	32 370	281 370
Soudan	ONUDI	16,15	1 456 341	108 476	1 564 817
Suriname	PNUE	0,69	104 000	13 520	117 520
	ONUDI		106 000	9 540	115 540
Swaziland	PNUE	6,19	210 000	27 300	237 300
	PNUD		667 948	50 096	718 044
Tanzanie	PNUE	0,59	110 000	14 300	124 300
	ONUDI		100 000	9 000	109 000
Tchad	PNUE	5,63	325 000	42 250	367 250
	ONUDI		235 000	17 625	252 625
Thaïlande	BIRD	234,73	22 749 072	1 592 436	24 341 508
	Japon		302 965	39 385	342 350
Timor-Leste	PNUE	0,05	164 900	21 437	186 337
	PNUD		106 800	9 612	116 412
Togo	PNUE	7,00	280 000	36 400	316 400
	ONUDI		350 000	26 250	376 250
Tonga	PNUE	0,05	127 000	16 511	143 511
Trinité-et-Tobago	PNUD	17,90	1 462 733	109 705	1 572 438
Tunisie	ONUDI	10,60	1 100 195	77 014	1 177 209
	PNUE		100 000	13 000	113 000
	France		600 000	76 000	676 000
Turkménistan	ONUDI	2,38	652 050	48 904	700 954
Turquie	ONUDI	507,87	14 120 090	1 026 975	15 147 065
	PNUE		103 450	13 449	116 899
Tuvalu	PNUE	0,03	92 000	11 960	103 960
Uruguay	PNUD	4,18	380 004	28 500	408 504
Vanuatu	PNUE	0,10	148 500	19 306	167 806
Venezuela	ONUDI	23,16	1 772 068	132 905	1 904 973
	PNUE		122 432	15 916	138 348
Viet Nam	BIRD	143,20	9 125 020	684 377	9 809 397
Yémen	PNUE	63,28	380 000	49 400	429 400
	ONUDI		410 000	28 700	438 700
Zambie	PNUE	1,70	175 000	22 750	197 750
	ONUDI		140 000	12 600	152 600
Zimbabwe	Allemagne	12,34	1 038 818	124 270	1 163 088
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (Phase II)					
Brésil	PNUD	464,06	16 770 000	1 173 900	17 943 900
	ONUDI		11 216 697	785 169	12 001 866
	Allemagne		7 727 273	860 000	8 587 273
	Italie		250 000	32 500	282 500
Chili	PNUD	49,52	2 145 047	150 153	2 295 200
	PNUE		218 270	28 375	246 645
	ONUDI		1 030 700	72 149	1 102 849

Pays	Organisme ou pays chargé de la mise en œuvre	Élimination totale (en tonnes PDO)	Financement approuvé sur le principe (en dollars des États-Unis)		
			Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Colombie	PNUD	122,30	4 503 481	315 243	4 818 724
	PNUE		175 000	22 750	197 750
	Allemagne		543 000	69 730	612 730
Guyana	PNUE	1,62	242 500	31 525	274 025
	PNUD		441 500	30 906	472 406
Indonésie	PNUD	84,33	4 047 000	283 290	4 330 290
	BIRD		4 255 163	297 861	4 553 024
Kirghizistan	PNUD	3,08	400 000	28 000	428 000
	PNUE		312 000	40 560	352 560
Liban	PNUD	36,70	4 203 826	294 267	4 498 093
Mexique	ONUDI	533,60	9 899 581	692 971	10 592 552
	Allemagne		650 000	81 500	731 500
	Italie		458 191	59 565	517 756
	PNUE		80 000	10 400	90 400
Oman	ONUDI	5,32	285 000	19 950	304 950
	PNUE		200 000	26 000	226 000
Pakistan	ONUDI	72,98	4 776 772	334 374	5 111 146
	PNUE		503 000	65 330	568 330
Panama	PNUD	9,11	723 654	50 656	774 310
Soudan	ONUDI	31,34	2 750 729	192 551	2 943 280
Venezuela	ONUDI	64,41	1 967 144	137 700	2 104 844
	PNUD		1 326 420	92 849	1 419 269
Viet Nam	BIRD	130,57	14 411 204	1 008 786	15 419 990
	Japon		233 630	30 372	264 002
Plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC (Phase I)					
Chine	BIRD	3 970,00	95 000 000	5 320 000	100 320 000